



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU 15 JUIN 2020 À 15H**
Centre administratif de l'Eurométropole
Bureau du 9^{ème} étage et visioconférence
Convocation du 5 juin 2020

Membres en exercices : 30 titulaires Membres présents : 13 titulaires
30 suppléants 2 suppléants

Délibération n°357 du Comité syndical

4. Budget supplémentaire 2020

Le budget supplémentaire 2020 se présente comme le report du compte administratif 2019 sur le budget 2020 du syndicat mixte pour le SCOTERS.

Le compte administratif 2019 fait apparaître les résultats cumulés suivants :

Section de fonctionnement	excédent	+ 262 268,20 €
Section d'investissement	excédent	+ 152 560,23 €

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Arrête, par chapitre, le budget supplémentaire pour l'exercice 2020 du syndicat mixte aux sommes suivantes :

En section de fonctionnement pour un montant de 262 268,20 € :

Dépenses par chapitre

011 Charges à caractère général	192 668,20 €
012 charges de personnel	40 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	10 000,00 €
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	19 600,00 €

Recettes par chapitre

002 Excédent de fonctionnement reporté	262 268,20 €
--	--------------

En section d'investissement pour un montant de 152 560,23 € :

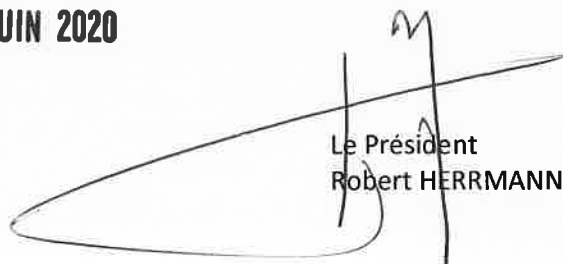
Dépenses par chapitre

20 Immobilisations incorporelles	131 160,23 €
21 Immobilisations corporelles	10 000,00 €
020 Dépenses imprévues	11 400,00 €

Recettes par chapitre

001 Excédent d'investissement	152 560,23 €
-------------------------------	--------------

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le **24 JUIN 2020**
La publication le **24 JUIN 2020**
Strasbourg, le **24 JUIN 2020**


Le Président
Robert HERRMANN

